

## LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.  
Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

### DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

### DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

### DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

## Vos candidats CGT

La CAP des ingénieur.e.s des services culturels et du patrimoine est composée de 3 titulaires et de 3 suppléant.e.s

### Classe supérieure

1. Didier GORCE - Château de Pau
2. Serge SANTOS - Basilique Saint-Denis

### Classe normale

1. Natacha MOREAU - UDAP 22
2. Eric GALLET - Archives Nationales
3. Christophe NOULIBOS - Domaine de Saint-Cloud
4. Corinne BOLUEN - Direction Générale des Patrimoines

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture  
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**



## Commission Administrative Paritaire

### des ingénieur.e.s des services culturels et du patrimoine

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

**Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.**

### Pourquoi voter CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

### Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- Au refus de titularisation, à la prolongation de stage
- A la promotion interne
- A la mutation
- Au détachement
- A la démission
- A l'entretien professionnel (recours)
- A la mise à disposition, la mobilité
- Au refus de formation
- Aux sanctions disciplinaires

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendre et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

**Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !**

## **La CGT Culture porte la reconnaissance de la filière technique**

Les responsabilités particulières qu'exercent les personnels du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine au sein des établissements publics, des musées et des monuments, des DRAC et des services patrimoniaux, les qualifications qu'ils détiennent et l'expérience acquise doivent plus que jamais, et urgemment, être reconnues par l'administration.

Les agents réclament légitimement le respect des cadres d'emplois, de leurs compétences et de leurs savoir-faire, et par là même, des personnes. Ces revendications, soutenues par l'action syndicale, doivent permettre la reconnaissance des positionnements et la clarification des missions, dans leurs particularités comme dans leur diversité.

Un bilan des affectations doit être opéré sur l'ensemble des établissements et du territoire, afin de permettre une meilleure connaissance et reconnaissance des missions, d'évaluer l'équilibre des effectifs et de s'assurer de l'ouverture à la vacance des postes manquants.

Les DRAC et les UDAP assurent la présence et l'action du ministère sur l'ensemble du territoire, il faut garantir le maintien de leurs capacités d'intervention, de leurs moyens et leurs personnels.

**La CGT revendique donc l'ouverture, régulière, de concours dans les spécialités Bâtiments de France/patrimoine comme Services culturels pour garantir à tous les agents une carrière avec ENFIN une véritable progression professionnelle et salariale.**

Les postes de catégorie A correspondant aux missions des ISCP sont par ailleurs trop souvent ouverts à d'autres corps ou à des contractuels, sous le prétexte fallacieux d'une absence des compétences requises au sein du corps, dans le plus total déni de l'expertise démontrée depuis des années par les ISCP dans de très nombreux domaines.

A contrario beaucoup de postes susceptibles d'être ouverts en catégorie A le sont en catégorie B (adjoints au chef de service, chefs d'unité, chargés de conservation du patrimoine-instructeurs, etc.), par déni des compétences exercées ou par manque de candidats en raison du peu de concours, bloquant ainsi les perspectives d'évolution de ce corps et méconnaissant l'implication et les responsabilités des agents.

Pour la CGT, il est donc indispensable que le ministère ouvre ces postes aux ISCP et permette ainsi des possibilités d'évolution de carrière et de mobilité, choisie et non imposée sans fondement à des agents, pourtant sur poste, à la suite d'une réussite au concours.

C'est un véritable chantier de définition des missions et des fonctions que nous réclavons pour les agents. Il doit s'accompagner de la détermination des outils nécessaires à la professionnalisation des agents et de propositions de formation

continue voire qualifiante. Trop souvent les possibilités de formation sont réduites par défaut de programmation, manque de budget ou refus de la hiérarchie. Un plan global et une volonté forte s'imposent.

**Le chantier de révision du régime indemnitaire des ISCP n'est pas achevé.**

Les planchers du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, restent trop bas, et conduisent à de très fortes disparités de traitement d'un établissement à l'autre. La CGT revendique le relèvement des niveaux indemnitaires mais aussi une juste rémunération du service fait avec une prise en compte des jours fériés et des heures supplémentaires effectués pour répondre aux besoins des établissements.

Autre point de négociation à ouvrir très rapidement avec le Ministère : l'équilibre entre les deux premiers grades du corps des ingénieurs, bien éloigné de celui des autres corps de la catégorie A du Ministère de la Culture. Si 60% des attachés sont au premier grade, 75% des ISCP le sont encore !!! Pour la CGT, il est indispensable que les prochains taux de ratio promouvables / promus enregistrent une hausse notable.

Les responsabilités qu'exercent les agents, les qualifications qu'ils détiennent et l'expérience acquise doivent plus que jamais être reconnues par l'administration via la promotion.

Vos élus CGT s'engagent à représenter l'ensemble des collègues du corps des ingénieurs des services culturels et du patrimoine et à veiller au bon déroulement de leurs carrières, mais aussi à porter sans relâche ces revendications sur les perspectives d'évolution, en termes de fonctions et de missions, de mobilité, de formations, d'indemnitaire et de promotions.

Paris, le 22 octobre 2018

Les candidats de la liste  
présentée par le syndicat CGT-Culture

***Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote.  
Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le  
Secrétariat général.***